



## 5<sup>e</sup> Forum Mondial de l'Eau

---

### Pacte d'Istanbul pour l'Eau

#### Déclaration des autorités locales et régionales

Réunis à Istanbul en mars 2009, nous Maires et autorités locales et régionales des différentes parties du monde adhérons au présent **PACTE D'ISTANBUL SUR L'EAU** en vue de développer des stratégies de gestion de l'eau mieux adaptées aux changements de notre planète.

La *Déclaration des Gouvernements Locaux sur l'Eau*, adoptée le 21 mars 2006 à l'occasion du Quatrième Forum Mondial de l'Eau à Mexico, a mis en exergue le rôle des autorités locales et régionales dans la gestion de l'eau et de l'assainissement et a proposé aux gouvernements nationaux un partenariat plus efficace.

Nous réaffirmons nos engagements précédents ainsi que notre volonté de mettre en œuvre des approches intégrées dans la gestion de l'eau pour « construire des passerelles pour l'eau », renforcer la capacité de nos villes et régions à faire face aux pressions externes grandissantes et contribuer ainsi au développement durable.

#### **PARTIE I – Déclaration et appel à l'action des gouvernements locaux et régionaux**

**Par le biais de ce Pacte, nous reconnaissons que :**

- L'accès à une eau de bonne qualité et à l'assainissement est un droit fondamental pour tous les êtres humains et joue un rôle essentiel dans la préservation de la santé et la prévention des conflits ;
- Les transformations rapides auxquelles le monde est confronté, comme la croissance démographique, le développement économique, les migrations et l'urbanisation, avec plus de la moitié de la population mondiale vivant désormais dans les villes, exercent des pressions accrues sur les ressources en eau, sur les systèmes de distribution d'eau et d'assainissement. Ces changements accroissent les difficultés pour atteindre les

Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) en ce qui concerne l'accès à l'eau et à l'assainissement<sup>1</sup> ;

- La gestion de l'eau doit aussi être examinée à l'échelle régionale afin d'assurer l'accès à l'eau dans les zones rurales où les populations marginalisées doivent lutter contre la dépopulation ;
- La gestion des ressources en eau est également un outil pour favoriser l'adaptation à ces changements globaux ;
- Le changement climatique aura une influence sur l'ensemble du cycle de l'eau : il affectera les citoyens et la biodiversité, rendra l'eau plus rare, augmentera les risques d'événements naturels extrêmes tels que les inondations et les sécheresses, limitera le renouvellement des nappes phréatiques, entraînera l'élévation du niveau de la mer et de la température, rendra plus aléatoires les cycles de précipitations et les régimes des fleuves ;
- La nature, l'étendue et la dynamique des problèmes liés à l'eau diffèrent entre pays en développement et pays développés. Alors que le financement, le renforcement des capacités et l'amélioration de la législation s'avèrent être les principaux problèmes dans les pays en développement, un nombre croissant de gouvernements locaux et régionaux des pays développés doit faire face à des problèmes d'infrastructures qui ne sont plus adaptées aux besoins de leur population et à des problèmes de pollution ;
- Une nouvelle approche est nécessaire afin de répondre à la demande en eau à l'échelle locale et régionale et afin d'assurer l'adaptation aux changements mondiaux. Une gestion équitable, optimale et durable des ressources en eau et des services requiert une approche intégrée, une action coordonnée et une responsabilité partagée par les différents niveaux de gouvernance.

**En appui de notre engagement en tant que Maires et représentants d'élus locaux et régionaux, nous appelons nos gouvernements nationaux et les institutions internationales à :**

- Faire de la sécurité de l'eau l'une de leurs priorités politiques nationales et internationales, partant du principe que les ressources doivent être partagées de façon rationnelle et équitable entre les utilisateurs ;
- Accélérer la mise en œuvre de leurs engagements en matière d'accès à l'eau et à l'assainissement, et de lutte contre la pauvreté, notamment dans les pays en développement, afin d'atteindre les objectifs définis dans le Plan d'action de Johannesburg et dans les Objectifs du Millénaire pour le Développement ;
- S'assurer que les autorités locales et régionales disposent d'un cadre légal, des ressources financières et de la capacité institutionnelle suffisantes pour assurer au

---

<sup>1</sup> Les Objectifs du Millénaire pour le développement, définis par les Nations Unies, proposent de réduire de moitié la proportion de la population sans accès durable à l'eau potable et à un système d'assainissement amélioré d'ici à 2015, concernant directement les gouvernements locaux.

niveau local la gestion de l'eau et de l'assainissement ; dans le respect du principe de subsidiarité et en consultation avec les toutes les parties prenantes, les gouvernements locaux devraient avoir la responsabilité de choisir entre différents modèles de gestion ;

- Permettre et faciliter aux gouvernements locaux et régionaux un accès direct au financement et accroître le financement local pour les infrastructures d'eau et d'assainissement afin de répondre aux besoins des populations pauvres et pour appuyer les politiques d'adaptation aux changements globaux en cours ;
- Inclure les investissements dans le secteur de l'eau dans leurs opérations de réduction de dette, tel que l'échange de dette en faveur de l'investissement dans le domaine de l'eau ;
- Partager et associer les autorités locales et régionales à la définition et à la mise en œuvre de stratégies politiques régionales et nationales afin d'améliorer l'accès à l'eau et pour se préparer au changement climatique et aux autres défis mondiaux. Ces défis peuvent exiger de nouveaux projets d'infrastructures pour anticiper leurs effets sur l'eau, l'assainissement, les eaux pluviales et autres infrastructures urbaines ;
- Consacrer plus d'attention à l'analyse des prévisions sur le climat, les changements démographiques et autres transformations susceptibles d'affecter le cycle de l'eau et ses systèmes de gestion à l'échelle nationale et régionale ; partager les connaissances ainsi acquises avec les gouvernements locaux et les aider à interpréter leur impact sur le niveau local ;
- Créer des mécanismes efficaces pour associer les autorités locales et régionales à la gestion de bassins versants ;
- Prendre mieux en considération l'impact des choix politiques sectoriels sur le cycle de l'eau notamment sur les zones urbaines et peuplées, ainsi que sur les écosystèmes.
- Appuyer la coopération internationale des autorités locales et régionales, en particulier à travers le financement de partenariats entre gouvernements locaux et régionaux des pays développés et des pays en développement, afin d'atteindre les cibles des OMD sur l'eau et l'assainissement. Et, en tenant compte de ces expériences, permettre, là où c'est possible, l'allocation d'une part des revenus issus des utilisateurs de services d'eau et d'assainissement afin d'entreprendre des projets de coopération avec des partenaires des pays en développement.

[La seconde partie est encore en cours de développement]

## **PARTIE II – Engagements des gouvernements locaux et régionaux**

Nous reconnaissons que le besoin urgent de développer des stratégies efficaces dans les villes et régions dépend de l'existence d'un cadre légal, institutionnel et financier adapté tel qu'il a été évoqué dans la première partie. Cependant, l'impact du changement climatique, de la croissance démographique, de l'urbanisation, du développement économique ainsi que des autres facteurs qui pèsent sur les ressources en eau est plus rapide que la capacité de réponse des systèmes politique et social.

Pour toutes ces raisons déjà évoquées, en notre qualité de maires et de représentants d'élus locaux/régionaux, signataires du **Pacte d'Istanbul pour l'Eau**, nous exprimons clairement notre volonté politique de nous préparer à ces défis en prenant en charge dès maintenant tout ce qui relève de notre autorité actuelle et est à la portée de nos moyens, et nous nous engageons à faire de notre mieux pour diriger nos politiques locales, et particulièrement nos approches sur la gestion de l'eau.

Cette volonté est accompagnée de l'attente que les gouvernements nationaux reconnaissent en effet le rôle essentiel des gouvernements locaux dans l'amélioration de l'accès à l'eau et des mesures d'adaptation sectorielles, et qu'ils lancent, dans un futur proche, les réformes politiques nécessaires pour rendre les efforts des gouvernements possibles, finançables et efficaces.

Afin de concrétiser notre engagement, nous utiliserons notre poids politique pour lancer les actions suivantes dans notre ville/région :

- un *inventaire* des pressions internes et externes qui pèsent sur les ressources locales en eau, la biodiversité aquatique et les systèmes et l'identification des principales difficultés et principaux défis (voir en Annexe : Lignes directrices pour un plan d'action local et régional - diagnostic) ;
- le développement d'un *dialogue avec tous les participants (y compris la société civile) aux niveaux locaux / régionaux* pour promouvoir une vision commune entre les principaux acteurs (gouvernements local et national, fournisseurs, utilisateurs, scientifiques) par la définition de priorités locales et d'un plan d'action concernant le secteur de l'eau (voir en Annexe : Lignes directrices pour un plan d'action local et régional - cibles);
- une *réforme des politiques des gouvernements locaux, des stratégies et des plans* : afin de renforcer leur pertinence à moyen et long terme en prenant en compte les futurs développements identifiés comme des menaces potentielles sur les ressources et les systèmes locaux en eau ;
- l'amélioration de la *gouvernance de l'eau* pour une meilleure gestion de l'eau à l'échelle locale / régionale, [étant donné que l'eau est un bien public qui devrait être sous contrôle public, même si la gestion de l'approvisionnement est partiellement ou totalement aux mains d'une entreprise privée] ;
- la *mise en place rapide d'actions* qui permettent des améliorations significatives ou qui évitent de coûts futurs plus importants grâce à des investissements de départ relativement peu élevés pour faire de l'eau une des priorités et aboutir à des actions concrètes qui permettront d'augmenter la résistance des ressources et des systèmes locaux d'eau ;

Nous nous engageons également à rendre compte et à partager les défis et les progrès de nos gouvernements locaux/régionaux dans la réalisation des actions mentionnées ci-dessus à l'occasion du prochain Forum Mondial de l'eau en 2012.

## **Annexe**

### **Lignes directrices pour un plan local et régional d'action**

#### **Diagnostic**

Les gouvernements locaux ou régionaux réaliseront une évaluation des défis les plus susceptibles d'impacter leurs services et leurs ressources en eau, et pour ce faire, réalisera les actions suivantes, si applicables :

- Estimer l'évolution de la population et de l'usage du sol.
- Déterminer le pourcentage de la population n'ayant pas accès à l'eau potable ni à l'assainissement.
- Déterminer la part de la population la plus vulnérable du point de vue de la santé vis-à-vis de l'eau.
- Conduire une étude sur les besoins en termes d'infrastructures liées à l'eau et sur le financement nécessaire.
- Identifier les infrastructures obsolètes.
- Identifier les barrières à la gestion intégrée incluant les pressions sectorielles.
- Rassembler les meilleures prévisions climatiques disponibles applicable aux facteurs hydrologiques qui impactent la ville/l'autorité locale – des rivières à la mer.
- Estimer la capacité de la ville en termes de ressources en eau à délivrer des services en cas de scénarios majeurs de changement climatique et de changements globaux. Définir les autres risques liés au climat, les bénéfices potentiels et les incertitudes concernant la gestion de l'eau.
- Conduire une étude de vulnérabilité en matière de pollution et de catastrophes liées à l'eau.
- Evaluer le cadre réglementaire et la capacité institutionnelle.

#### **Cibles**

En les adaptant au contexte local/régional, dans le cadre de leur juridiction et sur une base volontaire, les gouvernements locaux/régionaux prendront une ou plusieurs des mesures suivantes, si applicables, afin de mettre en œuvre leurs cibles<sup>2</sup>:

---

<sup>2</sup> Exemples de cibles:

- Réduire le volume des pertes physiques d'eau de x % par x année.
- Accroître l'approvisionnement en eau pour les besoins humains de x % par x année.
- Épargner x % de la consommation d'eau domestique par personne d'ici x années.
- Atteindre les normes internationales de qualité de l'eau d'ici x années.
- Atteindre x % de la collecte et x % du traitement des eaux usées d'ici x année.
- Vérifier x % des rejets industriels chaque année.
- Garantir un volume d'eau approprié pour les besoins des écosystèmes d'ici x années.
- Réduire les dommages dus aux catastrophes liées à l'eau de % du PNB national (et/ou régional) à moins de 5 % du PNB.

- Adapter les techniques de gestion de l'eau, d'assainissement et des eaux pluviales pour répondre à l'urbanisation et aux aléas provoqués par les changements globaux ; prenant aussi en compte l'approvisionnement en eau dans les zones rurales.
- Améliorer la planification et l'aménagement du territoire afin de limiter et de combattre l'impact des changements en cours sur le risque d'inondation et d'élévation du niveau des bassins fluviaux et du niveau de la mer.
- Diversifier les sources d'approvisionnement en eau pour assurer davantage de flexibilité face au futur incertain via, par exemple, de nouveaux équipements de stockage, une exploitation durable de la nappe phréatique, un transfert de l'eau entre bassins, la conservation de l'eau, l'eau recyclée et le dessalement.
- Améliorer la gouvernance de l'eau en créant des dispositions légales pour la participation du public dans les décisions concernant la gestion de l'eau au niveau local, régional et au niveau des bassins.
- Investir dans de nouvelles infrastructures plus durables.
- Réduire les effets négatifs sur la santé liés à l'eau pour la population urbaine.
- Protéger l'environnement, et tout particulièrement l'habitat aquatique, contre les effets négatifs cumulés du développement urbain et du changement climatique.
- Mieux gérer l'utilisation du sol pour protéger les ressources en eau et la biodiversité.
- Collaborer avec l'industrie et le monde des affaires pour rendre plus efficace l'utilisation de l'eau et favoriser son recyclage, ainsi que pour limiter la pollution.
- Développer des plans de gestion des risques structurels et non-structurels pour réduire les dommages occasionnés par les catastrophes liées à l'eau. Mettre en œuvre des projets pour mieux contrôler les crues, améliorer le drainage et la réponse aux désastres et se préparer à l'élévation du niveau de la mer.
- Réviser les plans des infrastructures afin d'améliorer leur résistance aux événements extrêmes et leur fonctionnement dans des nouvelles conditions.
- Prendre en compte le rôle des femmes dans l'approvisionnement, la gestion et la maintenance des ressources en eau et dans la réduction des risques.
- Chercher des mécanismes de financement appropriés, améliorer la gouvernance et l'accès aux innovations technologiques.
- Développer l'éducation, la formation et le transfert de technologie afin de garantir la gestion durable de l'eau et le développement économique.